

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 14 novembre 2022 à 19H00

- Présents :** Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) :** Ludivine PAPLEUX, Olivier FIEVEZ, Echevins, Nino MANZINI, Gwennaëlle BOMBART, Conseillers communaux.

Objet n°45 - Question orale du Conseiller Guy DE SMET au sujet des travaux Grand-place et parc des Dominicains.

L'Assemblée prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Guy DE SMET relative aux travaux de la Grand Place et parc des Dominicains :

Lors du dernier Conseil communal, Monsieur l'échevin Huart a répondu à la question de Madame la conseillère Ophals, en signalant que

- a. « des modifications ont été apportées au projet à la suite au contexte nouveau et aux différents avis remis. Des travaux sont donc venus s'adjoindre ... Le budget a été adapté » et
- b. « le subside ne couvrant pas le projet de parking provisoire, il n'y a donc pas de soucis que ces deux sites soient distincts. Ce sont deux dossiers différents ».

La question de Madame Ophals évoquait des « modifications substantielles du marché » c'est-à-dire, du marché passé avec le bureau d'architecture, pour un projet d'un budget donné, des travaux déterminés et localisés à un endroit précis.

À partir du moment où nous avons 2 dossiers, aucun de ces critères n'étant respecté, ne pouvons-nous pas considérer que le marché est susceptible d'un recours en annulation ?

En principe, une modification substantielle d'un marché public après l'attribution de celui-ci ne peut pas être opérée de gré à gré par le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire, mais doit donner lieu à une nouvelle procédure de passation portant sur le marché ainsi modifié.

La Presse signale que Monsieur l'échevin de l'urbanisme parle maintenant de deux dossiers différents et s'attend à ce que les 2 permis d'urbanisme soient accordés.

Qui parle de 2 permis, parle de 2 dossiers d'urbanisme séparés avec missions spécifiques à un bureau d'étude pour chacun des dossiers. Le contrat actuel ne concerne que la Grand-place.

Qu'en est-il du dossier de la transformation du parc des Dominicains en parking ?

Voici mes questions :

1. Est-ce qu'une mission spécifique a été passée auprès du bureau d'architecture pour la transformation du parc de la crèche en parking provisoire ? Si oui, quand et quel en a été le montant chiffré présumé ?
2. Puisque vous attendez 2 permis d'urbanisme distincts, n'y a-t-il pas lieu d'avoir également une deuxième enquête publique ?
3. Enfin, pouvez-vous nous préciser qui et quand a été prise la décision d'inclure le parking provisoire au parc de la crèche dans le projet de la Grand-Place ?

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question

Je souhaite relire une partie de ma réponse du 16 octobre, je vous répondais : « Le subside ne couvrant pas le parking provisoire, il n'y a donc pas de souci que ce soit deux sites distincts. » (disponible en ligne). Je n'ai donc pas parlé de 2 dossiers distincts.

L'étude de parking provisoire a été réalisée en interne par nos agents des services mobilité et urbanisme. Ensuite le bureau d'étude a pris le relais pour l'intégrer dans le permis d'urbanisme. Une mission complémentaire est donc nécessaire pour poursuivre mais à ce jour les architectes n'ont réclamé aucun honoraire. Un avenant au marché devra être acté par le Collège communal. S'agissant d'une mission de moindre importance, la loi des marchés publics autorise un tel avenant moyennant l'accord du pouvoir adjudicataire.

Il n'a pas été question de 2 permis séparés (comme dit plus haut) , le parking provisoire est intégré dans la demande de permis en cours . Pour rappel le permis global de la Grand-Place a été soumis à enquête publique en raison de l'application du décret voirie et vous sera soumis lors de la prochaine séance.

Le Collège a pris la décision d'inclure ce parking provisoire afin de pallier au manque de place pendant les travaux et ce après rencontres avec les commerçants.

Le montant estimé à ce stade est 160.000 euros TVA comprise et qui inclut dans le budget total de la Grand Place.

Monsieur le Conseiller Guy DE SMET utilise son droit de réponse

Et donc, le subside ne porte que sur la Grand Place. Est-ce qu'il y a une subvention sur le parking ?

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond non.